



## REUNION DES DIRECTEURS

JEUDI 12 MAI 2016

**PRESENTS :** Mmes/Mrs Fabien BOVA (CIVB), Catherine LEPAGE (BNIC), André SEGALA (BIVB), Jérôme VILLARET (CIVL), Valérie PAJOTIN (ANIVIN), Jérôme AGOSTINI, Marie-Henriette IMBERTI.

### I. NOUVEAU SITE INTERNET INFO CALORIES

Nicolas OZANAM, directeur de l'UMVIN, intervient pour présenter le nouveau site d'information des consommateurs sur les calories contenues dans leur consommation d'alcool.

Préalablement à la présentation du site, Nicolas OZANAM rappelle le contexte dans lequel se place la réalisation de cet outil et rappelle les enjeux de la mise en place d'information dématérialisée spécifique aux bouteilles d'alcool face à l'affichage du logo environnemental.

Concernant l'étiquetage nutritionnel, les enjeux pour la filière vin sont importants et lourds de conséquences pour la lisibilité des informations produits.

L'objectif de la démarche est de mettre l'information à la disposition des consommateurs sans ajouter de mention ou d'élément à l'étiquetage. Et ceci préalablement à l'éventuelle mise en place de futures obligations réglementaires européennes sur l'étiquetage afin d'être en capacité de défendre une information dématérialisée et non impactante pour l'étiquetage du produit.

Les partis pris arrêtés sont les suivants :

- Réaliser une approche réglementaire ;
- Mettre à disposition du consommateur une information facilement compréhensible ;
- Proposer un site dépersonnalisé soit non signé par les organisations afin de permettre l'appropriation par différents acteurs.

Le site a été mis en ligne le 11 mai 2016. Son adresse URL est :

<http://www.info-calories-alcool.org/>

La réflexion sur le site a permis la création d'un logo spécifique qui pourra être revendiqué nationalement par tous. Il fait exclusion de toute mention de produits. Toutes les doses présentées sont équivalentes à une unité d'alcool soit 10 gr d'alcool. L'outil met à disposition du consommateur un comparateur de boissons y compris en comparaison de certaines boissons non

alcoolisées mais également d'éléments d'informations: cas abstention, repères de consommation responsable et légaux, etc.

L'UMVIN et ses partenaires ont réalisé un travail de présentation du nouvel outil auprès des différentes instances administratives (DGPE, Fraudes, Commerce, cabinet du 1<sup>er</sup> ministre). En revanche, aucune présentation à la presse n'est prévue.

Un travail en référencement va maintenant commencer afin de mieux « faire monter » le référencement du site dans les différents moteurs de recherche.

Les interprofessions et les différents acteurs sont invités à faire le lien sur leurs sites internet et outils de communication vers le nouveau site « infocal ». Il s'agit de faire la promotion de la dématérialisation de cette information et en aucun cas de proposer une modification de l'étiquette.

➤ Les directeurs demandent que soit réalisée une note sur les conditions d'utilisation du site.

## II. RENCONTRE MINISTRE 9 MAI 2016

La rencontre entre le ministre de l'agriculture Stéphane Le FOLL et les responsables de la filière s'est tenue le 9 mai 2016.

Les demandes concernant le Plan de Dépérissement du Vignoble portées par Jean-Marie BARILLERE et la filière viticole s'articulent autour de trois points majeurs que sont la conservation de la gouvernance spécifique prévue au Plan, la représentation publique par l'intermédiaire de FranceAgriMer et enfin la mise en place de Fonds spécifiques au dépérissement.

Stéphane Le FOLL a confirmé ces différents points en annonçant la mise en place de fonds dédiés dès 2016 et en confiant le Plan aux professionnels de la filière.

Un travail d'analyse sur la nature des fonds proposés et de rédaction d'une convention avec FranceAgriMer va commencer. La filière restera extrêmement vigilante sur la réalisation des intentions exprimées.

Une réunion va être organisée avec les différentes organisations européennes afin de porter le projet au niveau européen.

Par ailleurs, lors de cette même réunion du 9 mai, il a été fait état du débat sur la gestion des plantations. Le Ministre a rappelé le rôle économique des interprofessions et a émis le souhait d'une amélioration du processus de décision sur cette thématique. En revanche, aucun changement de la gouvernance de la gestion des plantations n'est envisagé.



### III. RDV Bruxelles : ARCADIA – VISION UE DES IPS – POINT ECO

Une réunion avec l'unité « Aspects généraux des marchés agricoles » et l'unité « Vin, spiritueux, produits horticoles, cultures spécialisées » de la Commission Européenne s'est tenue le 10 mai 2016.

Les objectifs poursuivis étaient multiples et devaient permettre d' :

- Identifier les raisons de l'étude commandée par la Commission sur les interprofessions (menée par le cabinet Arcadia) et les suites que la Commission souhaite y donner ;
- Présenter le modèle interprofessionnel français et réaffirmer la nécessité de l'application du principe d'exhaustivité au sein de l'OCM unique ;
- Présenter les travaux du CNIV sur l'économie de la filière vitivinicole ;
- Présenter les avancées de la filière sur le Plan Dépérissement de la vigne ;
- Obtenir des informations sur le contenu de la réforme des lignes directrices sur les enveloppes nationales, et notamment sur la promotion.

M. BUFFARIA, chef de l'unité « Aspects généraux des marchés agricoles » s'est montré très intéressé par la présentation du modèle interprofessionnel français. Il a accueilli avec beaucoup d'intérêt la proposition du CNIV de lui faire parvenir une note sur le modèle interprofessionnel français tous produits via le CLIAA.

Il a expliqué le cadre de l'étude en rappelant les réformes adoptées en 2013 et notamment l'instauration d'un chapitre horizontal dans le Règlement de base concernant tous les secteurs et tous les types d'organisations (Organisations de Producteurs (OP), associations d'OP, etc.) et les tensions actuelles sur les marchés agricoles (surtout les secteurs laitier et porcin) qui poussent la Commission à chercher des solutions pour améliorer la régulation des marchés.

M. BUFFARIA a rappelé à ce titre le lancement en janvier 2016 d'une task force sur les marchés agricoles. Il a invité le CNIV à contribuer aux réflexions de la task force - notamment concernant la question d'accès au marché.

De manière générale, les résultats de l'étude devrait alimenter les réflexions sur la PAC post 2020. La Commission a confirmé qu'il n'y avait pas de volonté de réformer les actes d'application sur le volet interprofessionnel sauf dans le cas de demandes expresses dans ce sens.

La Commission s'est montrée également sensible à l'idée de créer à terme une structure transnationale représentant les interprofessions tous produits confondus au niveau européen.



#### **IV. SIA 2017**

Les directeurs sont informés de la nécessité de prendre une décision le plus rapidement possible pour la tenue du salon 2017. Dans cet objectif, Jérôme DESPEY travaille sur la reconduction de la subvention de FranceAgriMer pour le Pavillon des vins 2017, subvention qui avait été confirmée comme étant renouvelable dès 2016.

#### **V. BUDGET : ORIENTATIONS 2017 – COMPTE RESULTAT 2016**

Le compte de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2015 sont présentés aux directeurs. Il s'agit d'un document de travail en cours de validation par le commissaire aux comptes.

Les directeurs proposent de répartir l'excédent budgétaire de la manière suivante :

- Excédent 2015 de 27 000 € HT sur le Dépérissement du vignoble affecté à la ligne Dépérissement 2016 ;
- Une mise en provision de 20 000 € pour le SIA 2017 ;
- L'excédent restant est proposé pour abonder les réserves du CNIV qui sont actuellement inférieur à 6 mois de fonctionnement.

#### **VI. OCM PAYS TIERS 2017-2018**

Un projet de décision de FranceAgriMer sur la promotion dans les pays tiers pour les années 2016, et suivantes a été reçu. Il sera envoyé aux services des interprofessions pour d'éventuels retours techniques avant la tenue de la prochaine réunion Promotion de FranceAgriMer le 19/05/2016.

#### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

INTERET DE LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DE BONNE CONDUITE DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DE PRODUITS RELEVANT DE L'INTERPROFESSION EN TANT QU'INGREDIENT

Le BNIC s'interroge sur la mise en place d'une charte de bonne conduite ou d'une règle professionnelle entre ses ressortissants afin de mettre en place des contraintes concernant l'étiquetage de produits mentionnant le Cognac comme ingrédient.

Les directeurs sont interrogés à ce sujet afin de procéder à un échange d'expérience.

Si les accords interprofessionnels ne peuvent avoir une action sur des opérateurs non membres, il pourrait être intéressant de porter les réflexions vers une charte d'engagement validée par



l'interprofession dont le champ d'intervention serait les engagements pris sur les contrats de vente de Cognac.

#### TOUR DE FRANCE

Suite à la polémique sur le contrat d'exclusivité des vins chiliens sur les étapes hors de France, la direction du Tour de France, offre la possibilité d'une animation spécifique sur les vins français à chacune des différentes étapes. Pour cela, le Tour de France met à disposition de la filière, à son propre coût, un pavillon des vins dédié aux relations institutionnelles avec la presse internationale et les différents VIP reçus dans le cadre du Tour. La demande en vins s'élève de 200 à 300 bouteilles par étape.

Vin et Société se met à disposition des interprofessions afin de vérifier d'un point de vue réglementaire le contenu des messages et supports produits dans ce cadre.

➤ Les directeurs demandent que soit détaillé plus avant le fonctionnement exact du pavillon.

➤ Le sujet sera abordé en Conseil Exécutif

#### REFORME DES MARCHES PUBLICS

Le 27 mars 2016 ont été publiés les décrets d'application de l'ordonnance n°2015-899 du 27/07/2015 visant à la réforme des marchés publics.

Ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Il est proposé que soit mise en place une prestation dédiée par le cabinet Arcturus afin de :

- Réaliser une note synthétique concernant le contexte de la réforme et ses incidences sur les procédures des interprofessions ;
- Aborder plus particulièrement la nouvelle procédure dite « concurrentielle avec négociation » ;
- Proposer des conseils pratiques pour appliquer la dématérialisation des procédures de mise en concurrence ;
- Réaliser une réunion spécifique de présentation des éléments ci-dessus et par la même de brève formation des opérateurs des interprofessions concernés.

Le budget proposé est d'un montant de 2 000 €H.

➤ Les directeurs valident cette proposition.

\*\*\*